

## SYLLABUS

# LE CANADA ET LA CONVENTION SUR L'ÉLIMINATION DE TOUTES LES FORMES DE DISCRIMINATION À L'ÉGARD DES FEMMES : UNE OBLIGATION D'ENQUÊTE



**OUVRAGE PRIMÉ AU CONCOURS JURIDIQUE 2020**  
**CATÉGORIE : ARTICLE JURIDIQUE**

Le présent article s'intéresse aux obligations du Canada à l'égard de la situation des filles et des femmes autochtones assassinées ou disparues au Canada. Plus précisément, il aborde la question suivante: le Canada avait-il l'obligation de donner suite à la recommandation du Comité chargé de la mise en œuvre de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, soit celle de faire une enquête sur les filles et les femmes autochtones disparues ou assassinées ? Les arguments avancés par l'auteure lui permettent de conclure que le Canada avait une obligation positive à cet égard.

**Me Véronique Breton**

Doctorante de la Faculté de droit de l'Université Laval

